



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR**

3 , Place de la République

28019 CHARTRES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir**

**Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°75/2019 du 27 novembre 2019, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Trésorerie Les Villages Vovéens sera fermée au public les matinées du mardi 24 décembre 2019 et du jeudi 2 janvier 2020.

**Article 2 :**

La Trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais sera fermée au public les matinées du jeudi 26 décembre 2019, du vendredi 27 décembre 2019 et du jeudi 2 janvier 2020.

**Article 3 :**

La Trésorerie de La Loupe sera fermée au public le matin du jeudi 2 janvier 2020.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chartres, le 16 décembre 2019

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir,



Gradzig EL KAROU